



Commission Régionale Juridique

POLE REGLEMENT ET CONTENTIEUX

Saison 2025/2026

REUNION TELEPHONIQUE RESTREINTE DU 03 NOVEMBRE 2025

Participant : MM Bernard COLMANT – Michel CORNIAUX - Michel VANNESTE

POUR EVITER DES DEPLACEMENTS INUTILES, IL EXISTE UN NUMERO D'ASTREINTE 03 59 08 59 77 ainsi qu'un mail : astreinte@lfhf.fff.fr

COUPE DES HAUTS DE FRANCE U17

Rencontre CHAMBLY OISE FC – CAMON US du 02/11/2025

Rencontre arrêtée à la 61ème minute,

La commission

Considérant la blessure du joueur de CHAMBLY OISE FC,

Considérant que suite à l'intervention des pompiers, le SAMU a dû être appelé,

Considérant le délai d'intervention des services de secours,

Considérant l'accord entre les deux entraîneurs pour stopper la rencontre vu les circonstances,

Considérant le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Donne match à rejouer à une date à fixer par la commission de gestion des compétitions

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts-de-France dans un délai de **7 jours** à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 126 du règlement particulier de la Ligue des Hauts-de-France).

Le président de séance

Bernard COLMANT